Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

SAFETY, RESPECT AND DIGNITY FOR ALL

LA SÉCURITÉ, LA DIGNITÉ ET LE RESPECT POUR TOUS

Service correctionnel du Canada

2011-2012

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique

Canada

Table des matières

Message du ministre ..... *iii*

SECTION 1 : APERÇU ORGANISATIONNEL **1**

1.1 Raison d'être et responsabilités *1*

1.2 Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable *5*

1.3 Résultat stratégique et Architecture d'activités de programme *5*

1.4 Sommaire de planification *8*

1.5 Contribution des priorités au résultat stratégique du SCC *10*

1.6 Analyse des risques *12*

1.7 Profil des dépenses *17*

1.8 Budget principal des dépenses par poste voté *17*

SECTION 2 : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE **18**

2.1 Garde *18*

2.2 Interventions correctionnelles *22*

2.3 Surveillance dans la collectivité *25*

2.4 Services internes *27*

SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES **31**

3.1 Principales données financières *31*

3.2 Liste des tableaux supplémentaires *32*

3.3 Indicateurs de rendement par rapport aux priorités organisationnelles *32*

3.4 Coordonnées de la personne-ressource *33*

Message du ministre

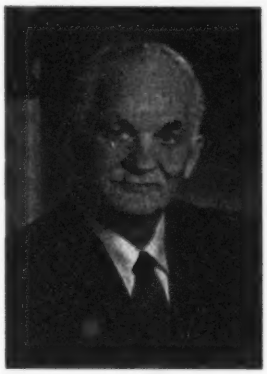

C'est avec plaisir qu'en tant que ministre de la Sécurité publique et ministre responsable du Service correctionnel du Canada (SCC), je présente au Parlement le présent *Rapport sur les plans et les priorités* qui expose les objectifs du SCC pour 2011-2012.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à s'assurer que les Canadiens se sentent en sécurité dans leur collectivité. Le SCC a l'obligation fondamentale de contribuer à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain pendant qu'ils se trouvent dans ses établissements et une surveillance et des interventions efficaces à leur endroit quand ils sont en liberté sous condition dans la collectivité.

En misant sur la responsabilisation des délinquants qui travaillent activement à leur réadaptation et sur la responsabilité de l'organisation de les appuyer dans ce processus, le SCC est maintenant prêt à donner suite à un certain nombre d'initiatives découlant des nouvelles mesures législatives sur la lutte contre la criminalité. Depuis 2006-2007, le Service s'efforce constamment d'obtenir des résultats de qualité en matière de sécurité publique grâce à cinq priorités. Cette année, le SCC en a ajouté une sixième qui reflète le rôle important que joue l'éventail de partenaires pour l'aider à atteindre des résultats positifs dans le domaine correctionnel. À ce titre, le SCC concentrera ses efforts au cours de l'exercice 2011-2012 sur les domaines clés suivants :

La transition et la gestion en toute sécurité des délinquants admissibles dans la collectivité.

- La sécurité du personnel et des délinquants dans nos établissements et dans la collectivité.
- La capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières Nations et des délinquants métis et inuits.
- La capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants.
- Le renforcement des pratiques de gestion.
- Des relations productives avec une diversité croissante de partenaires, d'intervenants et d'autres parties intéressées contribuant à la sécurité publique.

L'harmonisation efficace des six priorités permettra au Service de continuer de jouer un rôle actif – en collaboration avec nos partenaires et nos principaux intervenants – pour favoriser la réadaptation des délinquants et la réussite de leur réinsertion sociale, tout en créant des milieux sûrs et sécuritaires en établissement et dans la collectivité.

La reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens, grâce à des documents comme le présent document, est aussi un moyen extrêmement important d'assurer la transparence et l'ouverture des communications et d'aider à mieux faire connaître, dans toutes les collectivités du Canada, le travail réalisé par le SCC. Je suis convaincu que l'orientation mise en relief dans le présent *Rapport sur les plans et les priorités* montre clairement au Service la voie qu'il doit suivre pour jouer encore mieux son rôle important au sein du portefeuille dont j'ai la responsabilité, soit celui de la Sécurité publique et à titre de composante clé du continuum de la sécurité publique à l'échelle du pays.

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique

SECTION 1 : APERÇU ORGANISATIONNEL

1.1 Raison d'être et responsabilités

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du portefeuille de la Sécurité publique, qui réunit cinq organismes fédéraux clés qui s'occupent de la sécurité publique : la Gendarmerie royale du Canada, la Commission des libérations conditionnelles du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et le SCC. Il y a aussi des organismes de surveillance : le Bureau de l'enquêteur correctionnel, le Bureau de l'inspecteur général du SCRS, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité externe d'examen de la GRC.

Le SCC contribue à la sécurité publique en administrant les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées aux délinquants par les tribunaux. Cette responsabilité comprend la gestion des établissements de divers niveaux de sécurité et la surveillance des délinquants faisant l'objet de différents types de mise en liberté sous condition, ainsi que l'aide offerte aux délinquants pour qu'ils deviennent des citoyens respectueux des lois. Le SCC assure également la surveillance postpénale des délinquants visés par une ordonnance de surveillance de longue durée, pouvant aller jusqu'à dix ans.

La Mission du SCC oriente le travail de l'organisme depuis 1989. Elle affirme l'engagement de l'organisme à l'égard de la sécurité publique et énonce clairement comment le SCC s'acquittera de son mandat. Le cadre législatif du SCC est la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, qui a été adoptée en 1992. La *Loi* établit la base de la mission du SCC :

> *Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain*[1].

Le SCC est bien organisé de façon à offrir des services correctionnels efficaces d'une manière responsable sur le plan financier[2] aux échelons national, régional et local.

L'*administration centrale* soutient le commissaire et le Comité de direction. Elle est directement responsable de la prestation de services des unités opérationnelles dans les domaines de la santé physique des délinquants et des technologies de l'information. Elle assure un leadership fonctionnel et fournit une orientation stratégique à toutes les unités opérationnelles du SCC, notamment au sujet des enjeux liés aux délinquantes et aux délinquants autochtones. De plus, l'administration centrale fournit du soutien et des conseils d'experts à toute l'organisation dans les domaines suivants : affaires publiques et relations parlementaires, gestion des ressources humaines et financières, enquêtes nationales, vérifications et évaluations, évaluation du

[1] *http://infonet/Corporate/National/OurOrganization/MissionPriorities/mission1117.htm?lang=fr*
[2] http://www.csc-scc.gc.ca/text/organi-fra.shtml

rendement, politiques et planification, élaboration de programmes, recherche, services juridiques, services en soins de santé mentale et gestion de l'information.

Les cinq administrations régionales offrent des services de gestion et soutiennent les orientations nationales clés au sein de toutes les unités opérationnelles régionales en faisant un suivi de la prestation des programmes et services, en gérant la prestation de soins de santé aux délinquants, en coordonnant les relations fédérales-provinciales-territoriales et les consultations publiques et en fournissant de l'information aux médias locaux, au public et aux intervenants. Les administrations régionales élaborent également des plans et des programmes de mesure du rendement, participent à la gestion des ressources humaines et financières des établissements sous leur responsabilité et orientent et supervisent les opérations locales.

Les *opérations locales* fournissent des services correctionnels opérationnels (notamment des programmes correctionnels, des programmes d'emploi et de formation, des services de santé et des exigences relatives à la sécurité) dans les 57 établissements, 16 centres correctionnels communautaires et 84 bureaux et sous-bureaux de libération conditionnelle du SCC. Le site Web du SCC contient une description des différents niveaux de sécurité des établissements (c.-à-d. sécurité maximale, sécurité moyenne, sécurité minimale et niveaux de sécurité multiples)[3].

INSTALLATIONS GÉRÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
- 57 établissements correctionnels
- 16 centres correctionnels communautaires
- 84 bureaux et sous-bureaux de libération conditionnelle

De façon générale, l'une des responsabilités du SCC est de fournir des services dans tout le pays : dans les grands centres urbains aux populations de plus en plus diversifiées, dans les collectivités inuites éloignées dans le Nord et partout ailleurs. Le SCC gère des établissements pour hommes et pour femmes, des centres de traitement de santé mentale, des pavillons de ressourcement pour Autochtones, des centres correctionnels communautaires et des bureaux de libération conditionnelle. Le SCC gère aussi un centre de recherche en toxicomanie, des collèges régionaux du personnel, cinq administrations régionales et une administration centrale. Le SCC établit des partenariats avec divers organismes non gouvernementaux et organismes d'assistance post-pénale privés dans le but d'offrir un milieu de vie structuré pour aider les délinquants à effectuer une transition progressive dans la collectivité, sous surveillance. Le SCC a conclu environ 200 contrats avec des établissements résidentiels communautaires (foyers, placement dans une maison privée et autres places en milieu communautaire).

EFFECTIF
- Quelque 17 400 employés, dont 84 % travaillent dans les établissements et les collectivités

Le SCC joue également un rôle sur la scène mondiale, principalement grâce à son Programme de développement international, qui contribue à la paix et à la stabilité dans le monde en faisant la promotion de la saine gestion publique, des droits de la personne et de la démocratie. À ce titre, le SCC participe à la formation et au mentorat des employés de la prison Sarpoza, à Kandahar, en Afghanistan, et de diverses prisons à Haïti. De plus, le SCC a joué un rôle actif avec la Suède, par l'intermédiaire du

[3] http://www.csc-scc.gc.ca/text/region/inst-profil-fra.shtml

Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans l'élaboration de normes et d'une formation en vue du déploiement de professionnels correctionnels venant de pays africains dans des régions de leur continent qui se relèvent d'un conflit.

Au Canada, la priorité gouvernementale qu'est la lutte contre la criminalité a des répercussions directes sur le SCC. Celui-ci continue d'adapter ses activités pour répondre aux enjeux découlant des lois proposées et adoptées récemment. Pour harmoniser davantage ses activités et priorités avec celles du gouvernement fédéral, le SCC travaille avec des partenaires internes et externes dans le but de faciliter l'expansion et le renouvellement des ressources humaines et technologiques de même que de l'infrastructure physique. Sous la direction d'une équipe de membres de son personnel possédant une expérience correctionnelle et professionnelle riche et diversifiée, le SCC veille à ce que les initiatives de renouvellement soient conformes au mandat principal du Service, qui est de contribuer à la sécurité publique et à l'orientation établie en 2008[4].

Pendant l'exercice 2009-2010, au cours d'une journée moyenne, le SCC était responsable de 13 500 délinquants incarcérés dans les établissements fédéraux et de 8 700 délinquants sous surveillance dans la collectivité. Au cours de la même année, en comptant tous les délinquants admis et ceux mis en liberté, le SCC s'est occupé de 19 968 délinquants incarcérés et de 16 702 délinquants sous surveillance dans la collectivité[5].

Le SCC compte environ 17 400 employés et s'efforce de maintenir en poste un effectif qui est représentatif de la société canadienne. Les femmes représentent un peu plus de 47 % du personnel du SCC. Un peu plus de 5,8 % de l'effectif est constitué de membres des minorités visibles, 4,6 %, de personnes handicapées, et 7,9 %, d'Autochtones. Ces pourcentages sont équivalents ou supérieurs à la disponibilité sur le marché du travail, sauf en ce qui concerne les femmes, dont la proportion au SCC est légèrement inférieure à leur disponibilité sur le marché.

Deux groupes professionnels, qui travaillent presque exclusivement pour le SCC, représentent plus de la moitié des employés affectés aux unités opérationnelles. Le groupe des agents correctionnels compte pour 41 % de l'effectif, tandis que 15 % de l'effectif appartient au groupe Programmes de bien-être social, qui comprend les agents de libération conditionnelle et les agents de programmes postés dans les établissements et dans la collectivité. Le reste de l'effectif du SCC reflète la grande diversité des compétences requises pour assurer le bon fonctionnement des établissements et des bureaux de la collectivité, des professionnels de la santé aux électriciens, en passant par le personnel des services alimentaires, et englobe les employés chargés d'accomplir des fonctions générales et administratives aux échelons local, régional et national. Tous les membres du personnel travaillent ensemble afin d'assurer le fonctionnement

[4] Depuis 2008, le SCC participe pleinement à des initiatives qui soutiennent la vision qu'a le gouvernement d'un système correctionnel fédéral. Les priorités du SCC sont en harmonie avec les recommandations formulées dans le Rapport de 2007 du Comité d'examen du SCC intitulé *Feuille de route pour une sécurité publique accrue* : http://www.securitepublique.gc.ca/csc-scc/report-rapport/toc-fra.aspx.

[5] Veuillez noter qu'un délinquant peut figurer plus d'une fois dans la population des libérés conditionnels. Un délinquant peut être libéré d'un établissement plus d'une fois au cours de l'année, et il sera donc compté plus d'une fois. De plus, si un délinquant passe une partie de l'année incarcéré et l'autre partie sous surveillance, il figurera dans la population de l'établissement et dans la population de la collectivité.

sûr et sécuritaire des établissements ainsi qu'une surveillance adéquate des délinquants mis en liberté.

Les bénévoles continuent d'apporter une contribution essentielle à la sécurité publique en rehaussant et en soutenant la valeur du travail des employés du SCC et en établissant des liens entre la collectivité et le délinquant. Le SCC peut compter sur l'apport de près de 9 000 bénévoles qui œuvrent dans les établissements et dans la collectivité. Les bénévoles participent à toutes sortes d'activités, des événements ponctuels aux services offerts en permanence aux délinquants et aux collectivités, notamment le tutorat, les événements culturels et sociaux et les services à caractère confessionnel. Le SCC soutient également la participation de comités consultatifs de citoyens, composés de bénévoles, qui se prononcent sur les politiques et pratiques du Service, tant à l'échelon local et régional que national.

Selon Patrimoine canadien[6], si les tendances observées se maintiennent, le Canada de demain sera très différent de celui d'aujourd'hui. Sa population sera plus âgée, la population autochtone continuera de croître plus rapidement que le reste de la population et les minorités visibles deviendront majoritaires dans les grandes villes. La tendance qu'ont les jeunes et les nouveaux arrivants à s'établir principalement dans les principaux centres urbains contribuera à la stagnation ou à l'affaiblissement des économies régionales. En plus de ces phénomènes, il y a aura une plus grande diversité linguistique et religieuse, combinée à une population vieillissante, à l'urbanisation et au dépeuplement des régions rurales. Comme les délinquants proviennent des collectivités canadiennes, la population de délinquants reflète nombre de ces changements, et ceux-ci touchent les collectivités dans lesquelles ils retourneront. Par conséquent, le SCC prend contact avec les collectivités plus que jamais auparavant.

Le SCC reconnaît la valeur de ses partenaires traditionnels qui participent à la prestation de services essentiels afin d'aider à la réinsertion sociale réussie des délinquants et s'efforce d'établir de nouveaux partenariats. Pour refléter cette interdépendance croissante avec les partenaires communautaires et leur contribution au succès de l'organisation, le SCC a révisé ses priorités organisationnelles pour l'exercice 2010-2011. Une autre priorité a été ajoutée : des relations productives avec une diversité croissante de partenaires, d'intervenants et d'autres parties intéressées contribuant à la sécurité publique. Cette nouvelle priorité met un accent spécial sur l'importance des relations du SCC avec les collectivités, source et destination des délinquants.

Priorités organisationnelles
1. La transition et la gestion en toute sécurité des délinquants admissibles dans la collectivité.
2. La sécurité du personnel et des délinquants dans nos établissements et dans la collectivité.

[6] Compte-rendu des consultations en ligne du gouvernement du Canada sur la dualité linguistique et les langues officielles. 31-03-2009. http://www.pch.gc.ca/pc-ch/conslttn/lo-ol_2008/index-fra.cfm

3. La capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières nations et des délinquants métis et inuits.
4. La capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants.
5. Le renforcement des pratiques de gestion.
6. Des relations productives avec une diversité croissante de partenaires, d'intervenants et d'autres parties intéressées contribuant à la sécurité publique.

Les priorités organisationnelles demeurent enracinées dans la Mission et le mandat du SCC et contribuent à donner une orientation précise à l'organisation, à ses programmes et à ses initiatives. Comme toujours, elles visent essentiellement à aider l'organisation à améliorer sa contribution à la sécurité des collectivités canadiennes en aidant les délinquants à se refaire une vie et à nouer de nouvelles relations.

1.2 Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

Bien que le SCC ne soit pas tenu de préparer une stratégie de développement durable harmonisée à celle que le gourverment fédéral a déposée devant le Parlement en 2010, il en élaborera une d'ici octobre 2011, puis continuera de rendre compte de sa progression dans ses prochains rapports ministériels sur le rendement.

1.3 Résultat stratégique et Architecture d'activités de programme

Compte tenu de son mandat précis et important, le SCC a un résultat stratégique : sa contribution à la sécurité publique. Celle-ci est le principal moteur de toutes les activités du SCC et de toutes les décisions prises par ses employés.

L'Architecture d'activités de programme du SCC est représentée dans le tableau suivant par un seul résultat stratégique comportant quatre activités de programme.

Résultat stratégique			
La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.			
Activités de programme			
Garde	Interventions correctionnelles	Surveillance dans la collectivité	Services internes

Remarque : L'Architecture d'activités de programme complète du SCC figure à la page suivante.

Pour que le résultat stratégique soit atteint, les délinquants sont « sous garde » dans les établissements. Les délinquants admissibles sont transférés dans les collectivités selon divers types de mises en liberté sous condition, où ils sont gérés dans le cadre de la « surveillance dans

la collectivité »[7]. Qu'ils se trouvent en établissement ou dans la collectivité, les délinquants font l'objet d'« interventions correctionnelles ». Dictées par leur plan correctionnel, celles-ci les aident à devenir et à rester des citoyens respectueux des lois. En effet, certaines interventions commencent au moment où le délinquant se trouve dans un établissement et se poursuivent une fois qu'il retourne dans la collectivité; elles influent donc positivement sur le processus de réinsertion sociale. Par exemple, un délinquant peut acquérir des compétences professionnelles dans un établissement, puis participer à un programme de placement en emploi lorsqu'il se retrouve dans la collectivité. Au moment de mettre en œuvre ces trois activités de programme, le SCC s'efforce constamment d'obtenir des résultats de qualité liés à la sécurité publique grâce à des initiatives visant l'amélioration du rendement dans tous les établissements et dans la collectivité, ce qui lui permet d'atteindre son résultat stratégique.

Les « Services internes » permettent la réalisation de nos activités et comprennent tous les services organisationnels et administratifs, notamment les services de gestion des ressources humaines, les services de gestion financière, les services de gestion de l'information ainsi que les communications. Tous soutiennent la prestation efficace et efficiente d'activités et de programmes opérationnels dans l'ensemble de l'organisation et la rendent possible.

Le SCC continue de renforcer l'harmonisation de ses activités avec ses ressources humaines et financières. Pendant la présente période de planification, le SCC mettra également l'accent sur la mesure de son rendement en tant qu'organisation. Cela l'aidera à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que l'organisation continue de produire des résultats concrets et de qualité en matière de sécurité publique pour les Canadiens, compte tenu des ressources confiées à l'organisation.

[7] Les délinquants sont libérés en vertu des diverses dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Certains délinquants sont libérés en vertu de la loi, tandis que d'autres sont libérés à la suite d'une décision prise en vertu des pouvoirs conférés à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

Architecture d'activités de programme

La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.

Garde	Interventions correctionnelles	Surveillance dans la collectivité	Services internes
Gestion et soutien en établissement	Gestion des cas des délinquants	Sécurité et gestion dans la collectivité	Soutien à la gouvernance et à la gestion
Sécurité en établissement	Engagement des collectivités	Établissements résidentiels dans la collectivité	Gestion et surveillance
Renseignement et surveillance	Services de spiritualité	Établissements résidentiels communautaires	Communications
Répression des drogues	Programme correctionnel de réinsertion sociale	Centres correctionnels communautaires	Services juridiques
Services de santé en établissement	Programme de prévention de la violence	Services de santé dans la collectivité	Services de gestion des ressources
Services de santé publique	Programme de traitement de la toxicomanie		Gestion des ressources humaines
Services de santé clinique	Programme de prévention de la violence familiale		Gestion financière
Services de santé mentale	Programme pour délinquants sexuels		Gestion de l'information
Services en établissement	Programme de maintien des acquis		Technologie de l'information
Services d'alimentation	Programme social		Déplacements et autres services administratifs
Services de logement	Éducation des délinquants		Services de gestion des biens
	CORCAN Emploi et employabilité		Biens immobiliers
			Matériel
			Acquisitions

Résultat stratégique
Activité de programme
Sous-activité
Sous-sous-activité

1.4 Sommaire de planification

Environ 71 % des ressources prévues selon le niveau de référence annuel[8] du SCC pour 2011-2012 seront consacrées à la prise en charge et à la garde des délinquants dans les établissements et dans la collectivité, ce qui comprend les coûts fixes et semi-variables liés aux systèmes de sécurité, aux salaires du personnel correctionnel, à l'entretien des établissements, aux services alimentaires, aux services de santé et aux immobilisations. Environ 17 % de ces ressources seront affectées aux interventions correctionnelles, ce qui comprend la gestion des cas et les programmes pour les délinquants. Une tranche de 5 % sera destinée à la surveillance dans la collectivité, y compris les établissements résidentiels communautaires et les services de santé dans la collectivité. Les 7 % restants seront affectés au soutien d'autres activités d'appui et interactions.

Ressources financières (en millions de dollars)

2011-2012	2012-2013	2013-2014
2 981,9 $	3 178,2 $	3 147,5 $

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2011-2012	2012-2013	2013-2014
20 408	21 713	22 061

[8] Par niveau de référence annuel, on entend les fonds mis à la disposition du SCC chaque année, approuvés par le Conseil du Trésor.

Résultat stratégique : ***La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.***	
Indicateurs de rendement[9]	**Cibles**
1. Taux d'évasions des établissements fédéraux	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (0,24 APD)
2. Pour les délinquants participant à des programmes correctionnels, taux de réincarcération pour un nouveau crime violent dans les deux ans suivant l'expiration du mandat	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (5,56 APD)
3. Pour les délinquants participant à des programmes correctionnels, taux d'obtention d'une libération discrétionnaire	Égaler ou dépasser (↑) les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (45,76 APD)
4. Taux de délinquants en surveillance dans la collectivité qui font l'objet de suspensions pour de nouveaux crimes et pour non-respect des conditions	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (74,72 APD)
5. Taux de délinquants sous surveillance dans la collectivité qui font l'objet de nouvelles déclarations de culpabilité pour des crimes violents	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (15,24 APD)

Tous les plans qui suivent relativement aux priorités organisationnelles énoncées à la section 1 et aux activités de programme de la section 2 du présent document soutiennent le résultat stratégique du SCC. De plus, les indicateurs de rendement qui seront utilisés pour raconter ce que le SCC aura fait pendant cette période de planification incluent les indicateurs susmentionnés et tous les indicateurs de rendement énumérés au sein de chacune des activités de programme exposées en détail à la section 2. Ensemble, les plans et les indicateurs de rendement soutiennent le mandat du SCC, qui est de contribuer à la sécurité publique.

Dans les cibles énoncées dans le tableau ci-dessus, le terme « dépasser » renvoie au rendement et peut donc constituer une augmentation ou une diminution des chiffres de mesure de la balise. Dans le cas des évasions des établissements, « dépasser » renvoie à une réduction du nombre de délinquants illégalement en liberté. Par opposition, si l'indicateur était le nombre de délinquants qui ont réussi un programme correctionnel, la cible de rendement serait une augmentation du nombre et, dans ce cas-là, le terme « dépasser » ferait réellement allusion à un chiffre plus élevé.

Le SCC a adopté les années-personnes de délinquants (APD), ou nombre total de « jours à risque », comme taux de calcul dans le Rapport ministériel sur le rendement de l'exercice 2009-2010. Il s'agit d'une méthode de calcul de taux exacte, fiable et exhaustive qui permet de faire des comparaisons sur le rendement de diverses périodes et qui permet une validité ou une « fréquence » accrue des événements mesurés. L'utilisation de la méthode de calcul du temps-personne s'applique à des situations où le temps d'observation diffère ou quand la population de délinquants à risque varie au fil du temps. L'utilisation de cette mesure permet de garantir que le taux d'incidence est constant au fil du temps.

[9] Les points de repère établis en 2008-2009 pour les indicateurs inclus dans le présent Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012 sont une moyenne de 2006-2007 à 2008-2009 afin d'éviter de sélectionner un chiffre artificiellement trop élevé ou trop faible.

Sommaire de la planification

Activité de programme	Résultats attendus	Dépenses prévues ($ millions)	Dépenses prévues ($ millions)			Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada
		2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	
Garde	Le SCC assure la garde sûre, sécuritaire et humaine des délinquants dans les établissements.	1,655.2	2,104.0	2,246.9	2,212.8	Des collectivités sûres
Interventions correctionnelles	Le risque et les besoins des délinquants sont ciblés et traités à l'aide d'interventions correctionnelles pertinentes.	439.9	520.0	562.8	562.8	Des collectivités sûres
Surveillance dans la collectivité	Les délinquants sont réinsérés dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois et continuent à faire l'objet d'une surveillance.	133.0	153.5	164.1	167.5	Des collectivités sûres
Services internes	Corporate and administrative services that support the effective and efficient delivery of operational programs and activities across the organization.	239.4	204.4	204.4	204.4	
Montant total pour le résultat stratégique		**2,467.5**	**2,981.9**	**3,178.2**	**3,147.5**	

1.5 Contribution des priorités au résultat stratégique du SCC

Priorités opérationnelles	Type	Liens avec le résultat stratégique	Description[10]
La transition et la gestion en toute sécurité des délinquants admissibles dans la collectivité	Continu	**Résultat stratégique :** La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique. **Activités de programme** • Interventions correctionnelles • Surveillance dans la collectivité	• La sécurité publique s'accroîtra lorsque les délinquants admissibles seront en mesure de faire une transition en toute sécurité dans la collectivité. **Plans** • Améliorer les procédures de gestion des cas. • Améliorer l'emploi et l'employabilité des délinquants. • Améliorer l'intégration des continuums de soins en établissement et dans la collectivité.

[10] Les plans mentionnés dans le tableau suivant sont des composantes de la section « Faits saillants de la planification » qui suit dans la section 2 du présent document.

La sécurité du personnel et des délinquants dans nos établissements et dans la collectivité	Continu	**Résultat stratégique :** La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique. **Activités de programme** • Garde • Interventions correctionnelles • Surveillance dans la collectivité	• La sûreté et la sécurité sont essentielles à l'approche correctionnelle judicieuse et nécessaires à la sécurité publique. **Plans** • Accroître la capacité d'accueil pour satisfaire aux nouvelles exigences prévues par la loi. • Élargir les initiatives actuelles dans le but d'éliminer les drogues des établissements du SCC. • Améliorer la responsabilisation des délinquants.
La capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières nations et des délinquants métis et inuits	Continu	**Résultat stratégique :** La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique. **Activités de programme** • Garde • Interventions correctionnelles • Surveillance dans la collectivité	• Le fait de répondre aux besoins particuliers des délinquants autochtones les aidera à obtenir de meilleurs résultats sur le plan correctionnel – et cela contribuera à la sécurité et à la santé des collectivités où ils vivent. **Plans** • Améliorer la capacité du SCC de fournir des services adaptés à la culture et au sexe. • Poursuivre la mise en œuvre prévue de jusqu'à 17 unités des Sentiers autochtones.
La capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants	Continu	**Résultat stratégique :** La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique. **Activités de programme** • Garde • Surveillance dans la collectivité	• Le fait de répondre efficacement aux besoins des délinquants atteints de troubles mentaux améliorera leur capacité de fonctionner en établissement et leur réinsertion en toute sécurité dans la collectivité. **Plans** • Mettre en œuvre des améliorations supplémentaires pour évaluer les besoins de santé des délinquants, tout particulièrement en matière de santé mentale, et y répondre. • Mettre en œuvre des initiatives visant à accroître la capacité d'intervention et à réduire le nombre de décès évitables en détention et les incidents d'automutilation.
Le renforcement des pratiques de gestion	Continu	**Résultat stratégique :** La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique. **Activité de programme** • Services internes	• Des pratiques en matière de gestion améliorées permettent une plus grande efficacité et une plus grande efficience opérationnelles, une meilleure évaluation et une meilleure gestion des risques et une plus grande flexibilité dans la capacité de l'organisation d'intervenir en cas de crise. **Plans** • Améliorer la gestion des ressources humaines. • Améliorer l'acquisition et l'évaluation systématiques de l'information pour faciliter le processus de prise de décisions. • Améliorer les services de gestion

			financière.
Des relations productives avec une diversité croissante de partenaires, d'intervenants et d'autres parties intéressées contribuant à la sécurité publique	Nouveau	**Résultat stratégique :** La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique. **Activités de programme** • Interventions correctionnelles • Surveillance dans la collectivité • Services internes	• L'établissement de ponts de communication, de compréhension et de collaboration entre le SCC et ses partenaires, les intervenants et les collectivités donne de meilleurs résultats en matière de sécurité publique. **Plans** • Renforcer la communication et les initiatives de partenariat. • Améliorer la communication et la liaison avec les Canadiens.

1.6 Analyse des risques

Environnement opérationnel

Le Service correctionnel du Canada (SCC) doit gérer des risques dans un environnement de plus en plus difficile et complexe. Au cours des dernières années, un nombre croissant de dilemmes complexes sont apparus dans l'environnement opérationnel du SCC et ont entraîné des pressions et des demandes accrues. Parmi ceux-ci, mentionnons une population croissante de délinquants caractérisée par des besoins accrus et associés à des risques plus importants et plus diversifiés, une augmentation rapide des besoins en santé mentale des délinquants, une probabilité plus élevée d'association à des gangs et une détérioration de l'infrastructure physique combinées à un besoin urgent d'une capacité supplémentaire, aux menaces pour la sécurité des délinquants et des employés des unités opérationnelles, au vieillissement de la main-d'œuvre de même qu'aux modifications récentes et prochaines du cadre législatif.

Sources de risques

Les sources de risques pour l'organisation sont variées – certaines sont internes, d'autres externes.

1.6.1 Facteur de risque : Changements législatif *(lié au risque organisationnel 1)*
Les lois adoptées récemment et en cours d'examen auront des répercussions directes sur le SCC parce qu'elles feront en sorte qu'il y aura davantage de délinquants déclarés coupables qui seront incarcérés dans des établissements fédéraux. On prévoit que la *Loi sur la lutte contre les crimes violents* (projet de loi C-2) entraînera une augmentation de près de 400 délinquants d'ici 2014 et que la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* (projet de loi C-25) entraînera des augmentations de plus de 3 000 délinquants et de près de 200 délinquantes d'ici au 31 mars 2013. Cette croissance exercera une pression importante sur l'infrastructure déjà vieillissante du SCC. Sans la construction d'une nouvelle capacité, on prévoit que les taux de double occupation des cellules pourraient atteindre plus de 50 %. De tels taux de double occupation des cellules présentent un risque accru au chapitre de la sécurité des établissements en raison des pressions qu'entraîne inévitablement la surpopulation combinée aux tensions qui existent entre certains groupes de détenus.

Intervention
Pour atténuer ce risque, le SCC a mis sur pied une Équipe de renouvellement des infrastructures qui permettra la mise en œuvre de stratégies d'adaptation à une croissance à court et à long termes du nombre de détenus, en ayant recours à des mesures de logement temporaires et permanentes afin de limiter les répercussions négatives éventuelles sur les résultats correctionnels et la sécurité publique. Les principaux résultats visés sont regroupés en trois étapes. La première est la planification et l'installation de mesures de logement temporaires (notamment des lits superposés) dans des établissements et des cellules choisis, les programmes et l'emploi pour les détenus et le recrutement, la dotation et la formation pour s'assurer que l'effectif du SCC a la capacité de gérer efficacement la population de détenus sous sa responsabilité. Le travail relatif à cette étape a déjà commencé et devrait être réalisé pendant les exercices 2011-2012 et 2012-2013. La deuxième étape consiste principalement à bâtir de nouvelles unités dans les périmètres des établissements tout en maintenant la prestation de services correctionnels comme l'emploi, les programmes, le traitement et la gestion des cas des détenus. La troisième étape est axée sur la confirmation qu'on répond effectivement à tous les besoins en logement des détenus tout en continuant d'offrir l'ensemble des services correctionnels.

1.6.2 Facteur de risque : Santé mentale *(lié au risque organisationnel 2)*
L'identification précoce des délinquants ayant des problèmes de santé mentale fait accroître pour le SCC la demande d'accès à des services efficaces de soins en santé mentale et à des interventions correctionnelles ciblées. Il y a une pénurie de professionnels de la santé mentale dans certaines régions du pays, en particulier de psychiatres et de psychologues, et cela a également des répercussions négatives sur la capacité du SCC de respecter ses obligations législatives, c'est-à-dire de fournir des soins en santé mentale conformément aux normes professionnelles[11].

Intervention
Pour atténuer ce risque, le SCC poursuit la mise en œuvre de sa Stratégie en matière de santé mentale (juillet 2010). Les résultats font l'objet d'un suivi, et des adaptations sont apportées, au besoin. Une fois cette évaluation terminée, le SCC se penchera sur les options de financement pour composer avec les lacunes relevées. De plus, une stratégie de recrutement et de maintien en poste de professionnels de la santé mentale continue d'être mise en œuvre à l'échelle nationale.

1.6.3 Facteur de risque : Profil des délinquants *(lié aux risques organisationnels 3 et 5)*
Le profil complexe des délinquants, caractérisé par des niveaux élevés de troubles mentaux et de toxicomanie, de longs antécédents criminels et une augmentation du nombre de délinquants affiliés à un gang, constitue un risque pour la sécurité des employés et des délinquants et entrave les opérations et les interventions correctionnelles.

Intervention
Le SCC a recours à un éventail complet d'interventions correctionnelles conçues pour aborder des secteurs de risque criminel particuliers (par exemple, le programme de prévention de la

[11] *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, paragraphes 86(1) et 86(2).

violence aide les délinquants qui ont tendance à régler des problèmes au moyen de la violence, tandis que le programme de traitement de la toxicomanie apporte la même aide aux délinquants ayant des problèmes de toxicomanie). Ces interventions font partie des plans correctionnels des délinquants, selon des échéanciers fondés sur des évaluations individuelles. De plus, la capacité du SCC de recueillir des renseignements de sécurité joue un rôle essentiel dans l'atténuation de ce risque. La collecte, l'analyse et la communication de renseignements de sécurité avec les partenaires du système de justice pénale aux échelons local, régional et national permettent au SCC d'être partenaire à part entière dans l'entreprise de la justice pénale, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

1.6.4 Facteur de risque : Surreprésentation des Autochtones dans les pénitenciers fédéraux *(lié au risque organisationnel 9)*

La surreprésentation des Autochtones du Canada dans le système fédéral persiste malgré les efforts législatifs pour trouver des solutions de rechange à la détention des Autochtones. Bien que ces derniers ne représentent que 3,8 pour cent[12] de la population adulte canadienne, en date du 25 avril 2010, 17,9 pour cent des délinquants sous responsabilité fédérale (20,6 pour cent des délinquants incarcérés et 13,7 pour cent des délinquants en liberté sous condition) étaient des membres des Premières nations, des Métis ou des Inuits.

Intervention

Le SCC s'efforce d'accroître sa capacité d'intervention pour pouvoir répondre aux besoins des délinquants en tenant compte de leur culture, en consultation avec les partenaires des collectivités des Premières nations, des Métis et des Inuits. Le SCC est également en train de mettre en œuvre des initiatives en matière de ressources humaines visant à accroître le nombre d'employés autochtones à tous les niveaux de l'organisation dans le but d'embaucher et de maintenir en poste un effectif qui reflète mieux la population de délinquants autochtones. La réussite est essentielle si le SCC veut offrir des interventions adaptées à la culture.

1.6.5 Facteur de risque : Ressources humaines *(lié au risque organisationnel 10)*

Il sera difficile d'obtenir les résultats correctionnels prévus sans renouveler l'effectif et le milieu de travail. Dans la foulée de la tendance actuelle dans le reste de la fonction publique fédérale, le SCC doit renforcer son processus de planification afin d'atténuer les répercussions actuelles de la réduction du taux de recrutement de nouveaux employés observée au milieu des années 90, et se préparer au nombre accru de départs à la retraite et à la perte de la mémoire de l'organisation qui en découle.

Intervention

Le SCC renforcera sa planification en matière de ressources humaines, mettra en œuvre des initiatives de recrutement et de maintien en poste des employés, intégrera et mettra à jour ses procédures de ressources humaines et procédera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Programme intégré de mieux-être. La fonction relative à la gestion des ressources humaines du SCC devra accroître l'efficience et l'efficacité de sa prestation de services si l'organisation veut demeurer compétitive dans sa recherche d'employés efficaces et représentatifs, et dans l'obtention de ses résultats correctionnels. Toutefois, la réalisation de ces résultats passe par le

[12] Source : Statistique Canada. *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006*. Ottawa, Statistique Canada, 2008 (n° de catalogue 97-558-XIE).

financement à long terme du Secteur de la gestion des ressources humaines. Sans cela, il se pourrait que le bien-être de l'effectif du SCC se détériore et que les résultats en matière de sécurité publique ne soient pas obtenus.

1.6.6 Facteur de risque : Économie *(risque externe)*

Une source plus vaste de risque pour le SCC est liée à la stabilité à long terme de l'économie à l'échelle nationale et internationale. Par exemple, à défaut d'une amélioration des chiffres sur l'emploi, il pourrait y avoir une diminution des ressources de la collectivité et du soutien offerts aux délinquants qui y retournent en raison des pressions relatives au financement des programmes sociaux, une moins grande disponibilité de logements abordables et une pénurie d'emplois rémunérateurs après la mise en liberté, compte tenu des taux de chômage élevés.

Intervention

Le SCC travaille à renforcer les liens avec les partenaires communautaires existants et établir de nouveaux partenariats pour accroître le nombre et le type de logements et d'occasions d'emploi qui sont offerts aux délinquants sous surveillance dans la collectivité, ce qui augmentera les résultats globaux au chapitre de la réadaptation et de la réinsertion sociale.

Risques organisationnels et stratégies d'atténuation

Bon nombre des plans et des priorités qui figurent dans le présent Rapport sur les plans et les priorités témoignent d'un esprit de renouvellement et de changement et visent à améliorer la façon dont l'organisation offre des services visant à protéger les Canadiens. Ils soulignent également l'engagement de l'organisation envers l'atténuation des risques organisationnels. Les stratégies d'atténuation décrites dans le tableau suivant et les plans mentionnés à la section 2 témoignent de cet engagement.

Risques organisationnels	Stratégies d'atténuation choisies[13]
1. **Infrastructure physique :** L'infrastructure physique vieillissante peut ne pas pouvoir réagir aux risques et répondre aux besoins de la population changeante de délinquants.	Un financement provisoire est en place pour répondre aux besoins immédiats en matière d'infrastructure. Le SCC mettra en œuvre un programme provisoire dynamique de construction d'unités de logement pour faire en sorte que la capacité supplémentaire soit en accord avec les prévisions le plus tôt possible.
2. **Troubles de santé mentale :** Le SCC ne sera pas en mesure d'améliorer les résultats correctionnels des délinquants atteints de troubles de santé mentale.	Mise en œuvre continue de la Stratégie en matière de santé mentale. Mise en œuvre continue de la stratégie de recrutement et de maintien en poste de professionnels de la santé.
3. **Sécurité :** Le niveau de sécurité requis au sein des unités opérationnelles ne peut pas être maintenu.	Examen de l'équipement technique de soutien lié à la sécurité des employés. Mise en œuvre de la stratégie de gestion de la population dans les établissements et dans la collectivité. Amélioration de la capacité de collecte de renseignements de sécurité.
4. **Récidive avec violence :** Le SCC n'est pas en mesure de maintenir ses résultats en matière de récidive avec violence.	Mettre en œuvre les lignes directrices sur l'aiguillage des délinquants ayant commis des crimes violents vers des programmes correctionnels appropriés plus tôt pendant la peine. Contrôler la responsabilisation, la réactivité, la motivation et la participation du délinquant et intervenir au besoin.

[13] Le profil de risque organisationnel comporte un aperçu complet des diverses stratégies d'atténuation à l'égard des risques organisationnels.

[14] *http://www.publicsafety.gc.ca/scs-scc/report-rapport/table_of_contents-eng.aspx*

	Accroître la capacité du SCC de fournir des programmes de prévention de la violence fondés sur des données probantes.
5. **Délinquants radicalisés :** Le SCC n'est pas en mesure de maintenir les résultats en ce qui a trait aux délinquants radicalisés.	Échanger des renseignements pertinents avec des organismes nationaux et internationaux luttant contre le terrorisme et l'extrémisme. Mettre à jour et mettre en œuvre des normes nationales de formation. Améliorer la collecte de renseignements de sécurité aux échelons local, régional et national.
6 **Capacité financière :** Le SCC ne réussira pas à conserver ou à obtenir les fonds dont il a besoin pour s'acquitter de ses engagements organisationnels et de ses obligations juridiques et obtenir des résultats.	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'affectation du financement qui tienne compte des mesures de contrôle des coûts. Continuer d'améliorer l'approche relative aux coûts pour les nouvelles initiatives/lois proposées. Analyser les répercussions si aucun financement supplémentaire n'est reçu et mettre en œuvre des stratégies de réaffectation des fonds au besoin.
7. **Gestion des urgences et des crises :** Le SCC n'a pas la capacité d'intervenir efficacement en cas d'urgence, ni pour gérer les situations de crises.	Maintenir les groupes de travail régionaux s'intéressant à un sujet précis pour s'assurer que les plans d'urgence sont respectés et que les établissements disposent de mesures à jour, appropriées et prêtes à mettre en œuvre en cas d'urgence. Participer activement à des groupes de travail sur la planification interministérielle des mesures d'urgence.
8. **Gestion du changement :** Le SCC ne sera pas prêt ni en mesure d'adhérer au changement et de le gérer.	Continuer d'élaborer des outils pour aborder des changements organisationnels à long terme. Appliquer la stratégie intégrée de gestion fondée sur les risques à tous les niveaux de la planification de la gestion.
9. **Écart en matière de résultats correctionnels (délinquants autochtones) :** L'écart entre les résultats correctionnels des délinquants autochtones et des délinquants non autochtones ne diminuera pas.	Mettre en œuvre les activités énoncées dans la Stratégie de gestion des ressources humaines autochtones. Élargir le continuum de soins pour les délinquants autochtones, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de jusqu'à 17 nouvelles unités en lien avec les Sentiers autochtones (unités préparatoires aux Sentiers, unités des Sentiers et unités de transition des Sentiers), conformément au « réinvestissement découlant de l'examen stratégique ». Élaborer une stratégie correctionnelle communautaire comportant un volet visant les Autochtones.
10. **Main-d'œuvre efficace et représentative :** Le SCC ne pourra pas continuer à recruter, à perfectionner et à maintenir en poste un effectif représentatif et efficace.	Déployer le tableau de bord de la gestion des ressources humaines et faire la promotion de son utilisation, afin d'aider les gestionnaires à relever de manière proactive les lacunes de l'effectif et à améliorer l'intégrité des données, ce qui entraînera une planification des ressources humaines plus efficace. Examiner et mettre à jour les directives, les lignes directrices et les programmes d'apprentissage et de perfectionnement.
11. **Soins de santé essentiels pour les délinquants :** Le SCC ne sera pas en mesure de satisfaire à son obligation, en vertu de la LSCMLC, de fournir des soins de santé essentiels aux délinquants.	Élaborer et mettre en œuvre un programme d'amélioration continue de la qualité qui inclut un agrément par Agrément Canada. Continuer la mise en œuvre d'un cadre des services de santé essentiels.
12. **Soutien de ses partenaires :** Le SCC perdra le soutien de ses partenaires actuels pour fournir des ressources et des services essentiels aux délinquants mis en liberté, et ne sera pas en mesure de mobiliser le grand public pour obtenir son soutien dans l'ensemble.	Élaborer des stratégies et des outils afin d'entretenir et de maintenir les partenariats actuels et de contribuer à la création d'activités et d'initiatives de participation du public efficaces et efficientes. Élaborer une Stratégie des services correctionnels communautaires globale qui met l'accent sur les services correctionnels fédéraux et donne une orientation pour l'avenir par un engagement important de la part des partenaires et des intervenants.

1.7 Profil des dépenses

Répartition du financement par activité de programme pour 2011-2012

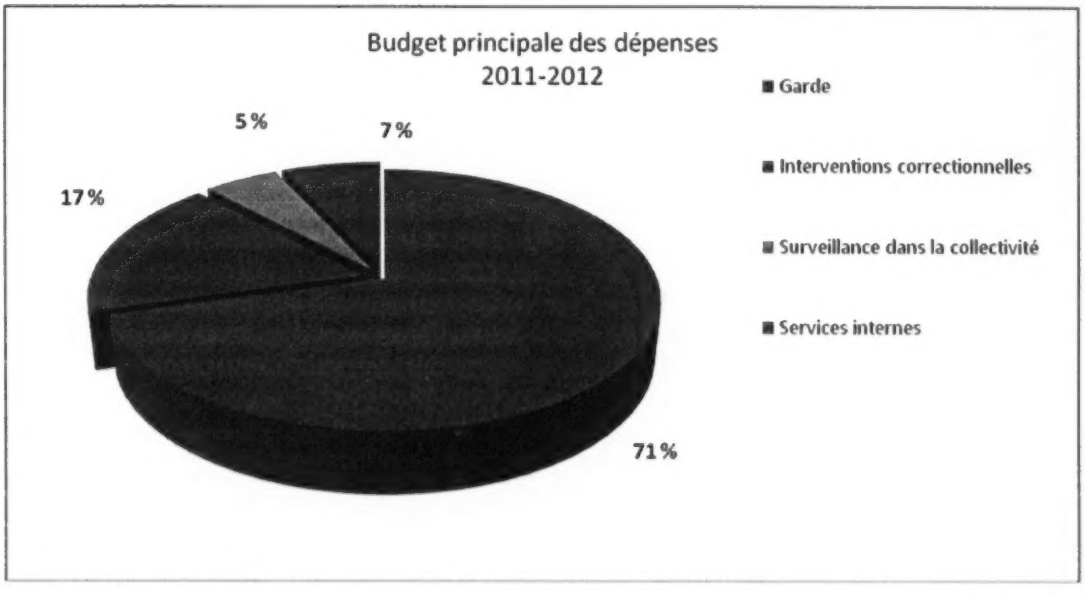

Le graphique ci-dessus illustre la répartition du financement du SCC selon l'activité de programme pour 2011-2012. Le financement du SCC est principalement consacré à l'activité de programme 1 (Garde) puisque celle-ci est liée à l'exploitation des établissements.

Activité de programme	Budget principal des dépenses (en millions de dollars) 2011-2012
Garde	2 104,0 $
Interventions correctionnelles	520,0 $
Surveillance dans la collectivité	153,5 $
Services internes	204,4 $
TOTAL	**2 981,9 $**

1.8 Budget principal des dépenses par poste voté

Pour de plus amples renseignements sur les dépenses du SCC selon les postes votés et les dépenses législatives, veuillez consulter le Budget principal des dépenses de 2011–2012. Une version électronique du Budget principal des dépenses se trouve à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/2011-2012/me-bpd/info/info-fra.asp

SECTION 2 : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

La section qui suit explique comment les activités de programme du SCC et les plans connexes soutiennent le résultat stratégique unique de l'organisation et comment les progrès vers l'obtention du résultat stratégique seront mesurés et communiqués dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 du SCC.

L'exercice 2011-2012 constitue le point de mi-parcours d'un cheminement de cinq ans du SCC, qui a commencé en 2009-2010, visant l'amélioration des résultats correctionnels. Ce plan a été lancé en réaction au rapport de 2007 du Comité d'examen du SCC intitulé *Feuille de route pour une sécurité publique accrue*[14] et a concentré l'énergie et l'attention sur cinq domaines précis : amélioration de la responsabilisation des délinquants, élimination des drogues, amélioration des interventions et des programmes correctionnels, modernisation de l'infrastructure physique et renforcement des services correctionnels communautaires. Des cibles ont été fixées pour améliorer les résultats dans ces domaines, et elles ont été mises en évidence dans les rapports sur les plans et les priorités des deux premiers des cinq exercices.

En 2010-2011, pour améliorer sa conformité avec la *Structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Secrétariat du Conseil du Trésor, le SCC a achevé la version révisée de son *Cadre de mesure du rendement* pour les trois premières des quatre activités de programme de l'Architecture d'activités de programme. Par conséquent, il harmonisera le compte-rendu de ses résultats avec le *Cadre de mesure du rendement* pour les trois dernières années et les suivantes. Cela suppose principalement la réorganisation d'indicateurs importants du rendement de façon à ce qu'ils soient plus directement liés à l'Architecture d'activités de programme du SCC et à ce qu'ils reflètent mieux son mandat. Des cibles et des indicateurs de rendement précis pour l'activité de programme « Services internes » seront ajoutés au *Cadre de mesure du rendement* pour l'exercice 2012-2013.

2.1 Garde

Architecture d'activités de programme			
Résultat stratégique La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.			
Garde	Interventions correctionnelles	Surveillance dans la collectivité	Services internes

Sommaire de l'activité de programme : Cette activité de programme permet de garantir la garde raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine des délinquants durant leur peine. Cette activité de programme vise la majorité des besoins quotidiens des délinquants sous garde, y compris un vaste éventail d'activités qui touchent les questions de santé et de sécurité ainsi que les besoins

[14] http://www.publicsafety.gc.ca/scs-scc/report-rapport/table_of_contents-eng.aspx

de base, comme l'alimentation, les vêtements, les services de santé mentale et les soins de santé physique. Elle comprend également des mesures de sécurité dans les établissements, y compris la lutte contre le trafic des drogues et les mesures de contrôle appropriées pour prévenir les incidents de sécurité.

Ressources financières (en millions de dollars)		
2011-2012	2012-2013	2013-2014
2 104,0 $	**2 246,9 $**	**2 212,8 $**

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
2011-2012	2012-2013	2013-2014
11 812	**12 686**	**13 025**

Résultat attendu de l'activité de programme : Le SCC gère la garde des délinquants dans les établissements de façon sûre, sécuritaire et humaine.	
Indicateurs de rendement de l'activité de programme	***Cibles de l'activité de programme***
Taux d'agressions avec blessures par des détenus contre des employés	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (0,46 APD)
Taux d'agressions avec blessures commises par des détenus contre d'autres détenus	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (3,87 APD)
Taux d'incidents violents en établissement	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (0,87 APD)
Taux de résultats positifs à des analyses d'urine aléatoires	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (11,15 % APD)
Taux de refus de subir une analyse d'urine	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (11,07 % APD)
Taux de décès en détention de causes non naturelles	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (0,13 APD)
Nombre de griefs déposés par les détenus accueillis concernant les services d'alimentation	Égaler ou dépasser les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (288)
Nombre de griefs déposés par les détenus accueillis concernant les soins de santé	Égaler ou dépasser les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (361)
Nombre de griefs déposés par les détenus accueillis concernant les visites	Égaler ou dépasser les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (127)
Nombre de griefs déposés par les détenus accueillis concernant l'isolement	Égaler ou dépasser les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (102)

Faits saillants de la planification

Le SCC gère un environnement opérationnel qui, tel qu'il est mentionné précédemment, est caractérisé par des pressions et des demandes accrues dans de nombreux domaines différents. Pour la période visée par le présent rapport, cela inclut une population croissante de délinquants caractérisée par une augmentation rapide des besoins en santé mentale des délinquants, une probabilité plus élevée d'affiliation à des gangs, une détérioration de l'infrastructure physique ainsi que des besoins et des risques connexes accrus combinés à un besoin urgent d'accroître la capacité. Au cours des trois prochaines années, l'Équipe de renouvellement des infrastructures dirigera le SCC dans une entreprise vitale de renforcement de la capacité et de gestion de la population incluant la construction de nouvelles unités dans des établissements des cinq régions du pays.

Dans le contexte de l'accroissement prévu de la population carcérale et de l'augmentation de la double occupation des cellules qui en découle, il convient de souligner qu'il sera difficile pour le SCC de réaliser ses objectifs relatifs à la réduction du nombre d'agressions et d'incidents violents dans les établissements. Toutes les mesures possibles seront prises afin d'offrir des conditions de vie appropriées qui appuient la réadaptation et le logement sécuritaire des délinquants; cependant, la double occupation des cellules est associée à la présence d'incidents malheureux. Par conséquent, jusqu'à ce que la capacité de logements supplémentaires soit disponible, les résultats de l'organisation pourraient être en deçà de ses cibles.

Le SCC continuera d'améliorer ses initiatives de lutte contre le trafic des drogues, notamment l'expansion du programme de chiens détecteurs de drogues. Les délinquants qui ne consomment pas de drogues dans un environnement sécuritaire sont plus en mesure de modifier leur comportement et de se préparer efficacement à une réinsertion en toute sécurité dans la collectivité.

Les besoins de santé des délinquants sont nombreux et complexes, et sont caractérisés par une incidence et une prévalence plus élevées que la moyenne de maladies infectieuses et mentales[15]. Afin de s'aquitter du mandat qui lui est imposé en vertu de l'article 86 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, le SCC poursuit ses démarches d'amélioration de la qualité et de l'uniformité de la prestation des soins de santé essentiels. Le SCC améliorera également la sécurité préventive et la collecte de renseignements de sécurité dans les établissements et dans la collectivité afin de garantir un environnement sécuritaire et sans drogue pour les délinquants et les employés et d'optimiser les possibilités de réadaptation de tous les délinquants.

[15] http://www.suite101.com/content/the-high-prevalence-of-mental-illness-in-prisoners-a291556 (En anglais seulement).
http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/mhealth/4-fra.shtml
http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r211/r211-fra.shtml

Pour obtenir les résultats attendus dans le cadre de cette activité de programme, le SCC a élaboré les plans suivants :

Accroître la capacité d'accueil pour satisfaire aux nouvelles exigences prévues par la loi
Élargir les initiatives actuelles dans le but d'éliminer les drogues des établissements du SCC
Mettre en œuvre des améliorations supplémentaires pour évaluer les besoins de santé des délinquants, tout particulièrement en matière de santé physique et mentale, et y répondre
Améliorer la sécurité dans nos établissements
Améliorer la gestion de la population difficile et complexe des établissements
Mettre en œuvre des initiatives visant à accroître la capacité d'intervention et à réduire le nombre de décès évitables en détention et les incidents d'automutilation

Avantages pour les Canadiens

La sécurité publique demeure une priorité pour le gouvernement fédéral, et le SCC a un rôle important à jouer pour s'acquitter des engagements pris pour garantir la sécurité publique. Le SCC aide les délinquants à changer leur vie pour le mieux, en leur fournissant un milieu sécuritaire dans lequel ils peuvent profiter du soutien et de l'assistance du Service pour les aider à devenir des citoyens respectueux des lois. En outre, le SCC leur offre des soins de santé et du soutien pour éliminer les obstacles liés à la santé mentale et physique afin de favoriser leur réinsertion en toute sécurité dans la collectivité. Chaque fois qu'un délinquant retourne dans une collectivité canadienne et devient un citoyen productif qui apporte une contribution à la société, la sécurité publique est améliorée.

Le plan de réaménagement du SCC exige une augmentation du nombre de locaux partagés et des cellules en occupation double, ainsi que l'ajout de plus de 2 700 places dans des établissements correctionnels fédéraux partout au Canada pour répondre aux besoins de la population croissante et assurer le réaménagement nécessaire des vieux établissements. La construction de nouvelles unités d'habitation supposera la création d'emplois dans le secteur de la construction pour les collectivités où les unités seront construites et l'embauche de nouveaux employés dans ces établissements quand les unités seront prêtes à les accueillir. Il s'agit d'un aspect important quand vient le temps de garantir une croissance économique importante pour les collectivités situées à proximité des établissements du SCC.

2.2 Interventions correctionnelles

Architecture d'activités de programme			
Résultat stratégique La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.			
Garde	Interventions correctionnelles	Surveillance dans la collectivité	Services internes

Sommaire de l'activité de programme : L'activité de programme Interventions correctionnelles, qui a lieu dans les établissements et dans la collectivité, est nécessaire pour modifier de façon positive le comportement et assurer une réinsertion réussie et en toute sécurité des délinquants dans les collectivités du Canada. En collaboration avec divers partenaires et intervenants, cette activité de programme vise à répondre aux besoins des délinquants dans plusieurs aspects de leur vie associés au comportement criminel.

Ressources financières (en millions de dollars)		
2011-2012	2012-2013	2013-2014
520,0 $	**562,8 $**	**562,8 $**

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
2011-2012	2012-2013	2013-2014
5 096	**5 380**	**5 380**

Résultat attendu de l'activité de programme : Les risques que posent les délinquants sont cernés, et on répond à leurs besoins à l'aide d'interventions correctionnelles ciblées.	
Indicateurs de rendement de l'activité de programme	***Cibles de l'activité de programme***
Taux de retour dans un établissement fédéral pour un crime violent dans les deux ans suivant l'expiration du mandat	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2010-2011
Taux de retour dans un établissement fédéral pour un crime non violent dans les deux ans suivant l'expiration du mandat	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2010-2011
Taux de retour dans un établissement fédéral pour un crime violent dans les cinq années suivant l'expiration du mandat	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2010-2011
Taux de retour dans un établissement fédéral pour un crime non violent dans les cinq années suivant l'expiration du mandat	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2010-2011
Taux de délinquants ayant réussi un programme correctionnel	Amélioration sur cinq ans par rapport au point de repère de 2007-2008 (69,7 %)

Nombre moyen d'heures de bénévolat par mois	Égaler ou dépasser (↑) les résultats du point de repère établi en 2010-2011
Taux d'équivalents temps plein aumôniers-détenus	Égaler ou dépasser (↑) les résultats du point de repère établi en 2010-2011

Faits saillants de la planification

De plus en plus, le SCC doit prendre en considération le profil des délinquants complexe et difficile pour gérer efficacement les différentes populations dans ses établissements. Pour tenir compte des besoins correctionnels de groupes précis de la population carcérale, il faut apporter des modifications opérationnelles et des changements au niveau de l'infrastructure.

Pendant les trois prochaines années, le SCC continuera l'élaboration systémique de son Modèle de programme correctionnel intégré et surveillera de près l'efficacité et l'efficience des résultats qui mèneront à l'évaluation finale. Selon les résultats préliminaires, on a constaté une amélioration de la participation et du taux d'achèvement des composantes de programmes.

Le SCC poursuivra la mise en œuvre d'une gamme complète d'initiatives et de stratégies appropriées sur le plan culturel pour les délinquants autochtones, puisque tous les secteurs et toutes les unités opérationnelles du Service tiendront compte des besoins des délinquants et des membres du personnel d'origine autochtone et y répondront.

Afin d'obtenir les résultats attendus de cette activité de programme, le SCC a élaboré les plans suivants :

Améliorer les procédures de gestion des cas
Améliorer la prestation des programmes correctionnels de réinsertion sociale
Améliorer l'emploi et l'employabilité des délinquants
Améliorer la responsabilisation des délinquants
Améliorer la capacité du SCC de fournir des services adaptés à la culture et au sexe
Renforcer la communication et les initiatives de partenariat
Améliorer les résultats correctionnels des délinquants dans la collectivité

Avantages pour les Canadiens

Le SCC continue d'investir pour moderniser ses stratégies par rapport aux programmes d'emploi et permettre aux délinquants d'acquérir les compétences professionnelles dont ils auront besoin à leur retour dans la collectivité. Quand les délinquants obtiennent un emploi rémunérateur après leur mise en liberté, ils sont plus susceptibles de réussir à devenir des citoyens productifs qui paient des impôts, ce qui peut réduire le fardeau financier qu'ils pourraient autrement représenter

pour de nombreuses autres personnes, pour l'ensemble des Canadiens et pour les systèmes de services sociaux.

La recherche a montré que les programmes correctionnels les plus efficaces sont ceux qui ciblent les facteurs associés aux comportements criminels et qui tiennent compte des caractéristiques uniques de l'individu, notamment son sexe et son origine ethnique. Ce sont les programmes correctionnels qui respectent ces principes qui parviennent le mieux à atténuer le risque de récidive des délinquants, favorisent la réinsertion sécuritaire dans la collectivité et contribuent à la sécurité publique.

Le SCC continue à renforcer et à améliorer la gestion des cas. Le Programme d'orientation des agents de libération conditionnelle, récemment mis à jour et amélioré, sera publié au cours de l'exercice 2011-2012. En outre, la politique de gestion des cas a été simplifiée et intégrée.

Le SCC s'est fixé comme priorité de concentrer ses efforts pour nouer et maintenir les relations avec les Canadiens et les collectivités canadiennes qui sont essentielles aux activités correctionnelles. Par exemple, des comités consultatifs de citoyens sont en place aux échelons local et national, on leur demande conseil, et ces conseils sont pris au sérieux par la haute direction. L'engagement du SCC à l'égard du renforcement de la mobilisation communautaire grâce à des partenariats renouvelés permettra de garantir que les Canadiens peuvent se faire entendre dans le cadre de la prise de décisions qui rendront leurs collectivités plus sécuritaires.

Le SCC continuera de dispenser des services aux Canadiens qui ont été victimes d'un crime, leur fournissant de l'information pour les aider à comprendre tant le processus correctionnel, dans la mesure où ils le souhaitent, que les décisions correctionnelles prises au sujet de la personne dont ils ont été victimes. De cette façon, le SCC offre un droit de parole aux Canadiens qui demandaient à se faire entendre. Le fait de conférer ainsi un certain pouvoir aux victimes contribue au bien-être global des collectivités canadiennes.

2.3 Surveillance dans la collectivité

Architecture d'activités de programme			
Résultat stratégique La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.			
Garde	Interventions correctionnelles	Surveillance dans la collectivité	Services internes

Sommaire de l'activité de programme : L'activité de programme Surveillance dans la collectivité permet de garantir que les délinquants admissibles seront intégrés de façon sécuritaire dans les collectivités grâce à une solide gestion de l'infrastructure des services correctionnels communautaires, à la prestation de services de logement et de santé, au besoin, ainsi qu'à une surveillance globale effectuée par le personnel pendant toute la durée de la peine du délinquant. Le résultat attendu à l'égard de cette activité de programme est que les délinquants qui retournent dans la collectivité respectent les lois.

Ressources financières (en millions de dollars)		
2011-2012	2012-2013	2013-2014
153,5 $	**164,1 $**	**167,5 $**

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
2011-2012	2012-2013	2013-2014
303	**312**	**321**

Résultat attendu de l'activité de programme : Les délinquants sont réintégrés dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois tout en étant surveillés.	
Indicateurs de rendement de l'activité de programme	***Cibles de l'activité de programme***
Taux de délinquants en liberté sous condition qui réussissent à atteindre la date d'expiration du mandat sans commettre d'autres infractions.	Égaler ou dépasser (↑) les résultats du point de repère établi en 2010-2011
Taux de délinquants en surveillance dans la collectivité qui sont déclarés coupables de nouveaux crimes non violents.	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2010-2011
Taux de délinquants en surveillance dans la collectivité qui sont déclarés coupables de nouveaux crimes violents.	Égaler ou dépasser (↓) les résultats du point de repère établi en 2010-2011

Faits saillants de la planification

Quand les délinquants sortent des établissements grâce à une mise en liberté sous condition, le SCC est tenu de travailler avec eux et de les aider à mieux réussir leur réinsertion sociale. Pendant les trois prochaines années, le SCC améliorera la surveillance des délinquants dans la collectivité en augmentant le nombre d'interventions auprès des délinquants dans la collectivité et leur surveillance. Le Programme de surveillance électronique aidera à renforcer les options de

surveillance qui sont offertes aux agents de libération conditionnelle dans la collectivité. De plus, la capacité de collecte de renseignements de sécurité dans la collectivité sera renforcée.

Pour obtenir les résultats attendus dans le cadre de cette activité de programme, le SCC a élaboré les plans suivants :

Améliorer la capacité et la gestion communautaires
Améliorer l'intégration des continuums de soins en établissement et dans la collectivité
Améliorer la capacité du SCC de surveiller les délinquants dans la collectivité
Améliorer la sécurité dans les collectivités

Avantages pour les Canadiens

La grande majorité des délinquants seront mis en liberté dans des collectivités canadiennes à un moment ou à un autre, que ce soit sous une forme de mise en liberté sous condition ou parce que leur peine est expirée. C'est le travail des employés des services correctionnels dans la collectivité de veiller à ce que ces délinquants soient surveillés de façon efficace et efficiente. Ils fournissent un filet de sécurité pour les collectivités et les délinquants en évaluant les délinquants, en leur recommandant des interventions correctionnelles qui répondent à leurs besoins en matière de réinsertion sociale et en surveillant les progrès réalisés par le délinquant pendant la période de surveillance. De cette façon, les délinquants reçoivent de l'aide quand ils font face aux difficultés qui sont inévitables le temps qu'ils se réhabituent à la vie dans la collectivité. Si les difficultés s'avèrent trop importantes, les délinquants peuvent être réadmis en détention pour une certaine période afin d'améliorer leur niveau de préparation à la mise en liberté. De cette façon, la surveillance des délinquants mis en liberté sous condition est essentielle à la sécurité publique.

Trouver le niveau de contrôle et de surveillance qui convient aux risques que présentent les délinquants et à leurs besoins permet de s'assurer que les ressources communautaires sont correctement réparties pour mieux protéger les Canadiens. Le Service examine et améliore son utilisation des établissements résidentiels communautaires, qu'il s'agisse des établissements directement exploités par le SCC ou d'établissements exploités sous contrat par des organismes communautaires, ce qui permet d'assurer la sécurité du public tout en favorisant la réinsertion sociale du délinquant.

Quand un délinquant quitte un établissement par mise en liberté sous condition, le SCC a la possibilité de travailler avec lui et de l'aider à mieux réussir sa réinsertion sociale. Au cours des trois prochaines années, le SCC renforcera la surveillance dans la collectivité par l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie des services correctionnels communautaires. En outre, le SCC améliore les outils disponibles pour assurer la surveillance, comme les programmes de surveillance électronique ainsi que la capacité de sécurité communautaire. De telles stratégies renforceront la surveillance dans la collectivité, ce qui réduit les risques et contribue ainsi à la sécurité publique.

Le SCC travaille avec des partenaires pour fournir des services communautaires et du soutien spécialisés axés sur des sous-groupes uniques de la population carcérale, comme les femmes, les délinquants autochtones et ceux qui ont des problèmes de santé mentale. De même, dans des domaines comme la santé, un comité consultatif composé de professionnels du milieu communautaire a été mis en place pour prodiguer des conseils spécialisés afin d'aider le SCC à s'assurer de fournir des soins appropriés aux délinquants pour s'acquitter du mandat que lui impose la loi. Ces interventions atténuent davantage les risques de récidive et améliorent la sécurité publique pour tous les Canadiens.

2.4 Services internes

Architecture d'activités de programme			
Résultat stratégique La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.			
Garde	Interventions correctionnelles	Surveillance dans la collectivité	Services internes

Sommaire de l'activité de programme : Cette activité de programme comprend les services organisationnels et administratifs qui soutiennent la prestation efficace et efficiente d'activités et de programmes opérationnels dans l'ensemble de l'organisation, et contribue concrètement aux initiatives horizontales et pangouvernementales.

Ressources financières (en millions de dollars)		
2011-2012	2012-2013	2013-2014
204,4 $	**204,4 $**	**204,4 $**

Ressources humaines (équivalents temps plein)		
2011-2012	2012-2013	2013-2014
3 197	**3 335**	**3 335**

Résultat attendu de l'activité de programme : Fonctionnement efficient et efficace de l'organisation.	
Indicateurs de rendement de l'activité de programme	***Cibles de l'activité de programme***
Taux de participation à l'exercice de gestion du rendement du SCC, plus particulièrement l'établissement des objectifs et les évaluations subséquentes (ententes de rendement et rapports sur les évaluations de rendement).	Dépasser le point de repère de 70 % établi en 2009-2010
Nombre de processus opérationnels communs en matière de ressources humaines adoptés.	Adopter des processus de trois des sept volets de gestion de ressources humaines planifiés.
Taux de réponses ponctuelles aux demandes d'accès à l'information	Égaler ou dépasser les résultats du point de repère établi en 2008-2009 (↑).

Coûts des heures supplémentaires pour l'organisation	Égaler ou dépasser les résultats du point de repère établi en 2008-2009.
Nombre de nouvelles unités terminées à temps et respectant le budget, conformément au plan d'infrastructure et de logement	Réaliser toutes les initiatives au programme en respectant les délais prévus et le budget.
Promotion et coordination proactives des communications auprès des Canadiens	Mise en œuvre de la stratégie de communications externes du SCC pour 2010-2013
Cote attribuée au Cadre de responsabilisation de gestion pour le domaine de gestion « Valeurs et éthique »	Égaler ou dépasser (↑) les niveaux de repère en fonction des résultats obtenus en 2010-2011
Résultats du Sondage sur le climat éthique	Égaler ou dépasser (↑) les résultats du sondage effectué en 2008-2009.

Faits saillants de la planification

Comme il est mentionné dans la section I du présent document, le SCC fait face à des difficultés importantes liées à son infrastructure physique et est en train de prendre des mesures pour régler ces enjeux à court, à moyen et à long termes. De plus, le SCC s'efforce d'améliorer ses relations avec ses partenaires et ses intervenants dans le but d'améliorer les résultats correctionnels. De plus, le SCC participe à de grandes initiatives pangouvernementales, comme celle du renouvellement de la fonction publique, et est un partenaire efficace dans le cadre d'initiatives horizontales comme les efforts du Canada pour améliorer les conditions de vie des Autochtones.

Il est difficile de trouver des cibles précises pour les Services internes parce que, quand on les atteint, cela est souvent visible uniquement dans les résultats des activités des programmes opérationnels : garde, interventions correctionnelles ou surveillance dans la collectivité. Par exemple, la réussite du programme d'apprentissage et de perfectionnement du SCC peut se voir dans la sécurité accrue des établissements parce que les employés sont préparés à cerner et gérer les difficultés que présentent les délinquants au quotidien.

En se concentrant sur de bonnes pratiques de gestion et en organisant des activités ciblées de communication et de liaison avec les Canadiens et d'autres intervenants clés, le SCC créera un environnement intégré et durable dans lequel les employés, les délinquants, les bénévoles et les visiteurs peuvent contribuer ensemble à l'atteinte du but ultime de toutes les activités correctionnelles du SCC, qui est la sécurité publique pour tous les Canadiens. À cette fin, il faudra favoriser une meilleure compréhension de la mission et du mandat de l'organisation en améliorant les pratiques et les outils actuels de communication afin de joindre nos publics dans un environnement numérique, accessible 24 h sur 24, sept jours sur sept. Un bon rendement des Services internes et des fonctions de gestion dans leur ensemble est essentiel pour faire des gains dans toutes les activités de programme et les maintenir.

En raison de l'augmentation prévue de la population de délinquants et de l'accroissement rapide des niveaux d'effectif qui en découle, il est raisonnable de s'attendre à une augmentation des risques éthiques et à l'exposition à d'éventuels méfaits et à des conflits interpersonnels. La Direction des valeurs, de l'intégrité et de la gestion des conflits est bien placée pour soutenir, tant

à l'échelon régional que national, les membres du personnel et de la direction au cours de cette période de croissance et de transformation, comme il est décrit dans le Plan stratégique sur les valeurs, l'intégrité et la gestion des conflits. Afin d'atténuer ces zones de risque, le Bureau des valeurs et de l'éthique fera la promotion du nouvel énoncé des valeurs ainsi que des activités connexes de communication et de sensibilisation, procédera à l'administration d'un nouveau Sondage sur le climat éthique afin de recueillir de nouvelles données qui serviront de point de repère pour de futurs sondages et poursuivra la tenue des ateliers sur les valeurs et l'éthique et du programme sur le leadership éthique. De même, la Direction continuera de promouvoir et d'appuyer la création de comités d'éthique locaux. À des fins de sensibilisation aux droits et responsabilités garantis par la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, le Bureau de la divulgation interne s'engagera dans une campagne globale de sensibilisation. Le Bureau de gestion des conflits continuera à offrir une formation sur la prévention et l'atténuation des conflits interpersonnels, ainsi qu'à effectuer des interventions individuelles et de groupe.

En 2010-2011, la Direction de l'évaluation du SCC a élaboré un plan d'évaluation stratégique quinquennal, assorti d'une planification anticipée jusqu'en 2018, tant pour se conformer à la nouvelle Politique sur l'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor que pour s'assurer de toucher aux initiatives clés. Dans le cadre des efforts continus déployés pour évaluer son rendement et en faire état, le SCC entreprend présentement des évaluations dans plusieurs domaines clés, et il le fera au cours de la présente période de rapport. Parmi ces évaluations, mentionnons le Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones, l'Initiative sur la santé mentale en établissement ainsi que les interventions correctionnelles dans la collectivité.

Pour obtenir les résultats attendus dans le cadre de cette activité de programme, le SCC a fait ce qui suit :

Améliorer la gestion des ressources humaines
Améliorer les services de gestion de l'information et de la technologie
Améliorer l'infrastructure et les locaux
Améliorer les services de gestion financière
Améliorer l'acquisition et l'évaluation systématiques de l'information pour faciliter le processus de prise de décisions
Améliorer les processus de gestion du changement
Améliorer la communication et la liaison avec les Canadiens
Mettre à jour l'énoncé des valeurs

Avantages pour les Canadiens

Le fait d'améliorer les services de gestion de l'information et de la technologie augmentera la capacité du SCC d'assurer la garde en toute sécurité des délinquants, de gérer de façon sécuritaire les délinquants en surveillance dans la collectivité et de collaborer avec la police et d'autres partenaires du système de justice pénale dans la gestion du renseignement de sécurité. Une capacité accrue de surveiller les délinquants et de contrôler l'information relative aux activités criminelles améliore la contribution globale du SCC à la sécurité publique au Canada.

L'amélioration des communications et de la liaison du SCC avec les Canadiens permettra une meilleure compréhension du travail quotidien dans les établissements et dans les collectivités partout au Canada et augmentera l'appui à l'égard de ces activités; cela appuiera également la capacité de l'organisation à fournir des résultats correctionnels efficaces. Au bout du compte, les efforts déployés en ce sens étendront la communication de meilleurs résultats correctionnels à un plus vaste public cible, faciliteront le bon entretien du programme d'information sur les activités du Service destiné aux secteurs public et privé, et auront une incidence positive sur les stratégies de recrutement et de maintien en poste des ressources humaines.

Le SCC continuera de surveiller les transactions et les contrôles financiers afin de maximiser les investissements des Canadiens dans leur Service correctionnel. Cela est particulièrement important en période de crise économique, car les Canadiens veulent savoir que l'argent de leurs impôts est judicieusement investi dans l'aspect correctionnel de leur système de justice pénale.

Comme cela a été mentionné précédemment, le plan de réaménagement du SCC exige des projets de construction à divers endroits au Canada afin d'assurer l'hébergement de la population croissante de délinquants et le réaménagement nécessaire des vieux établissements. La construction de nouvelles unités résidentielles supposera la création d'emplois dans le secteur de la construction pour les collectivités locales où les unités seront construites et l'embauche de nouveaux employés dans ces installations quand les unités seront prêtes à les accueillir. Tel qu'il a été mentionné, il s'agit d'un élément important permettant d'assurer une véritable croissance économique dans les collectivités situées à proximité des établissements du SCC.

Le Plan stratégique de gestion des ressources humaines du SCC (de 2009-2010 à 2011-2012) comprend un processus de recrutement plus simple et plus efficace qui établira des liens solides avec les universités et les collèges communautaires. Le plan comprend des mesures visant à améliorer la capacité en matière de langues officielles au SCC, ainsi que des mesures qui permettront de garantir que l'effectif reflète la mosaïque canadienne. L'efficacité accrue des employés responsables de l'embauche et l'efficacité de la gestion permettront au SCC de devenir un employeur de choix et un endroit où les employés pourront assurer leur croissance personnelle tout en apportant une contribution importante au Canada.

SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012 est disponible dans le site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/info/info-fra.asp.

3.1 Principales données financières

Pour la première année, des informations financières prospectives sont présentées dans le présent rapport sur les plans et les priorités dans le but de donner une vue d'ensemble des activités du SCC. Ces informations financières sont préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilité et améliorer la transparence et la gestion financière.

État consolidé prospectif des opérations

Pour l'exercice (se terminant au 31 mars)

(En millions de dollars)

	Prévisions 2011–2012
Dépenses	
Total des dépenses	3 084
Recettes	
Total des recettes	48
Coût net des opérations	**3 036**

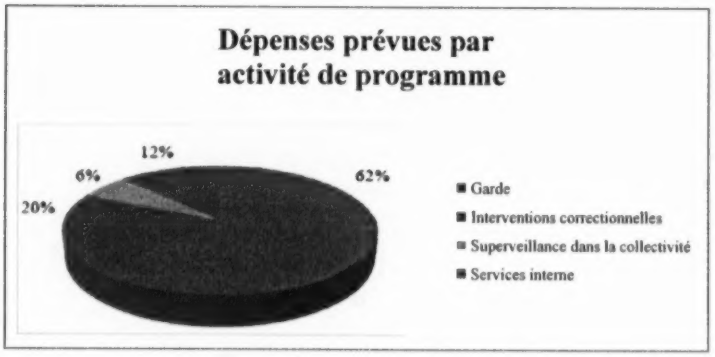

Pour 2011-2012, le SCC prévoit des dépenses de 3 084 millions de dollars, ce qui comprend les dépenses prévues dont fait état le présent rapport sur les plans et les priorités, ainsi que les dépenses comme l'amortissement, les services fournis gratuitement et les prestations accumulées des employés. Le SCC prévoit des recettes de 48 millions de dollars en 2011-2012. Elles

proviennent principalement du fonds renouvelable de CORCAN. Pour de plus amples renseignements sur les dépenses et les recettes prévues, veuillez consulter la version détaillée de l'état prospectif des opérations (http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/finance/foso-2011-12-fra.shtml).

3.2 Liste des tableaux supplémentaires

- **Source des recettes disponibles et non disponibles**
- **Résumé des dépenses en immobilisations par activité de programme**
- **Frais d'utilisation**
- **Fonds renouvelables – CORCAN**
- **Toutes les vérifications à venir au cours du prochain exercice (2011-2012)**
- **Toutes les évaluations à venir pendant les trois prochains exercices (2011-2012 à 2013-2014)**

Approvisionnement écologique

Le SCC élaborera la méthode et les processus de collecte de données sur les points de repère et les cibles de l'approvisionnement écologique et fera un compte rendu des résultats dans le Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012.

Initiatives horizontales

Le SCC participe à des initiatives horizontales, mais n'en dirige aucune.

3.3 Indicateurs de rendement par rapport aux priorités organisationnelles

http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/rpp/rpp11-12/rpp/rpp-3-3-fra.shtml

3.4 Coordonnées de la personne-ressource

Site Internet du Service correctionnel du Canada : www.csc-scc.gc.ca

Personne-ressource du SCC

Lisa Hardey
Commissaire adjointe associée
Politiques, recherche et évaluation du rendement
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : 613-992-8723
Télécopieur : 613-995-5064
Adresse électronique : HardeyLI@csc-scc.gc.ca